



Appartement

2^{ème} étage : Logement 206

Description

Facile d'accès grâce à l'axe autoroutier et des différents transports en commun (bus, tram, train), la résidence comprenant 29 logements se caractérise par une architecture soignée et arborée. Les appartements sont pensés pour vous offrir une qualité de vie idéale grâce à l'exposition des logements, des pièces lumineuses et des énergies renouvelables.

Type de bien : Appartement
Nbre de chambres : 2 chambres
Superficie du bien : 64.37m²
Terrasse ou balcon : oui
Garage ou parking : oui
Ascenseur : oui
Prix : 170 000 € TTC
Exposition : Nord-Est

Les conditions d'éligibilité

- Ne pas dépasser les plafonds de ressources (simulation par rapport à l'avis d'imposition N-1 sur l'année N-2).
- Pour bénéficier de l'exonération de taxe foncière, utiliser le bien en tant que résidence principale.

Les plus

- Exonération de taxe foncière jusqu'à 15 ans,
- TVA à 5.5%,
- Garantie de rachat et de relogement,
- Frais de notaire réduits.



**Appartement 206 - Type 3
Bâtiment C - Etage 2**

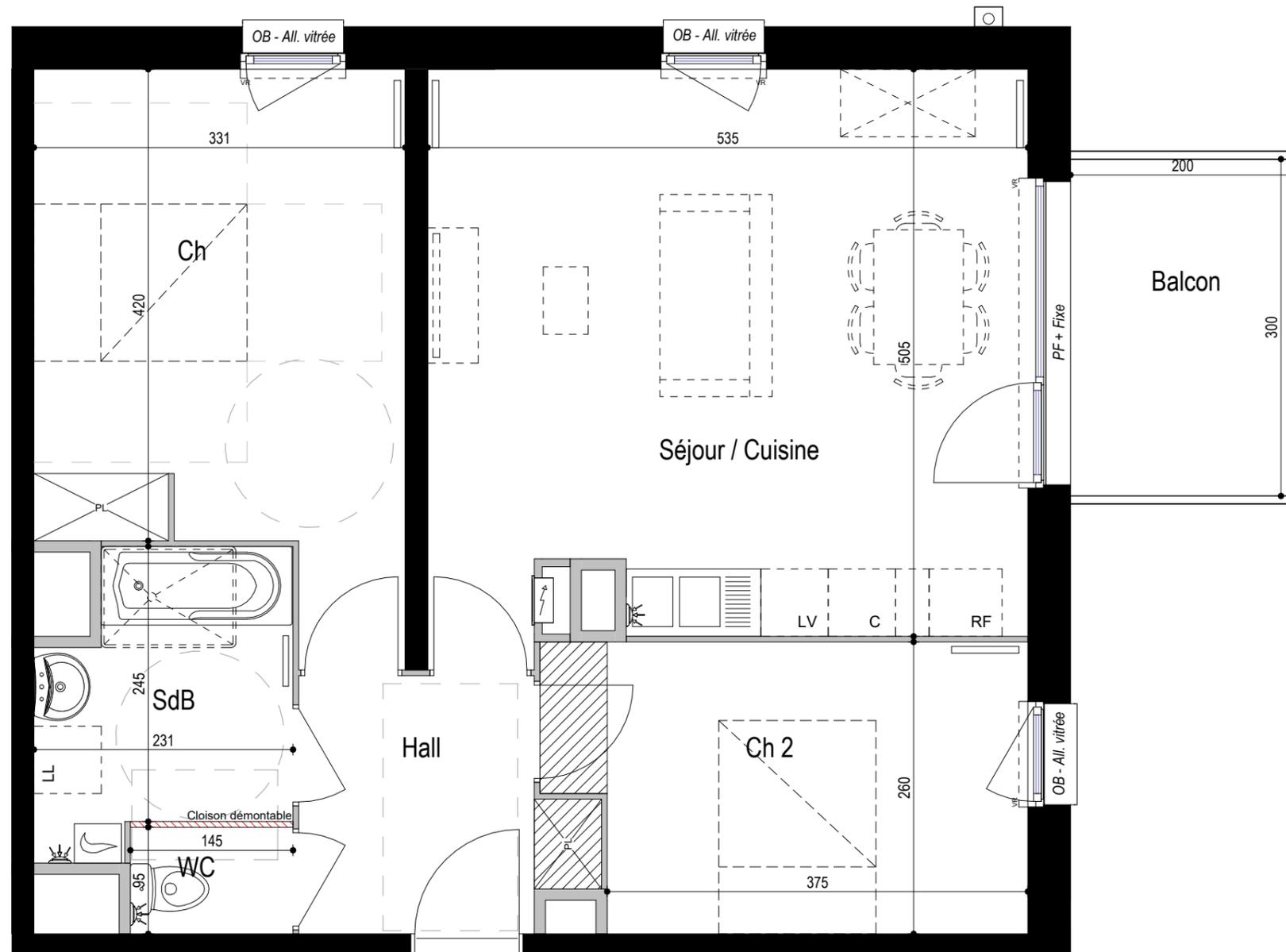


Désignation	Surface
Séjour / Cuisine	26.74 m ²
Ch	14.96 m ²
Ch 2	10.56 m ²
SdB	5.42 m ²
Hall	5.31 m ²
WC	1.38 m ²

Surface Habitable 64.37 m²

Balcon 6.00 m²

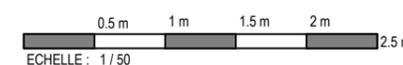
Plan de commercialisation
24/03/2023 - Indice 0



Légende

	Tableau électrique		Chaudière
	Soffite / faux plafond	C	Cuisson
		LV	Lave vaisselle
		LL	Lave linge
		Fr	Réfrigérateur

Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques et réglementaires (sous réserve des remarques des services instructeurs dans le cadre du permis de construire), et des tolérances d'exécutions tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les équipements sont positionnés à titre indicatif (en pointillés), les cuisines ne sont pas fournies.





Etage 2
Bâtiment C



Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques et réglementaires (sous réserve des remarques des services instructeurs dans le cadre du permis de construire), et des tolérances d'exécutions tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les équipements sont positionnés à titre indicatif (en pointillés), les cuisines ne sont pas fournies.



Plan de commercialisation
24/03/2023 - Indice 0